

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération N° DE_2024_023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	14
Date de la convocation : 22/03/2024		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stéphane MAURIN, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Sophie BOISSIER, Guillaume HARVOIS, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, François FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Annulation d'une dette - Action sociale

Madame Michèle Buisson, adjointe chargée de l'action sociale, propose au conseil municipal de procéder à l'annulation des factures de cantine d'une famille qui se trouve actuellement dans une situation financière précaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE l'annulation des factures suivantes :

mandat n°806 - 05/10/2023 - 149.40 €
mandat n°51 - 02/02/2024 - 144.35 €
mandat n°1067 - 01/12/2023 - 139.60 €
mandat n°1141 - 08/01/2024 - 120.55 €
mandat n°940 - 26/10/2023 - 111.90 €
mandat n°123 - 01/03/2024 - 88.35 €

Pour un total de 754.15 €.

Stéphane MAURIN
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

François FOLCHER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 05/04/2024
Date de réception de l'AR: 05/04/2024

048-200057594-DE_2024_023-DE
A G E D I

DE_2024_023